



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2023

Le trois février deux mille vingt-trois, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le neuf janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BEGUIOS ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN et sa suppléante Mme Denise ARRIGAS, adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Louis CALDÉRONI, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BÉARN PYRÉNÉES ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. Victor DUDRET, Membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération PAU BÉARN PYRÉNÉES suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BÉARN.

### ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU et sa suppléante Mme Laurence MASSONDO-BESSOUAT, adjointe au Maire de BERGOUEY-VIELLENAVE ; M. Jean-Yves COURRÈGES, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BÉARN et son suppléant M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BÉARN ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la Communauté des Communes du HAUT-BÉARN ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE et son suppléant M. Lucien DELGUE, Maire d'ARMENDARITS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de Pau-3 et son suppléant M. Marc SAINT-ESTEVEN, Conseiller Départemental de NIVE-ADOUR

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Alexandre BORDES à M. Pascal MORA  
M. Jean-Louis FOURNIER à M. Pascal MORA  
M. Laurent TARIOL à Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU  
M. Laurent BERGEROU à M. Marc CANTON

M. Patrick MAILLET à Mme Nadine BARTHE  
M. Jean-Yves COURRÉGES à M. Jean-Pierre LANNES

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint et responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, Mme VAYSSIER, responsable du Service Intercommunal Administratif, Mme GASTELLU responsable du Service Intercommunal du Numérique, M. BRUSQUE, responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement, M. DORKEL, responsable du Service Intercommunal des Territoires et de l'Urbanisme, Mme GUILLAMASSÉ, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Louis CALDERONI a été élu secrétaire de séance.

---

#### **4. SUBVENTION A L'APEMAC**

En application des statuts de l'Agence, les conventions avec les autres structures de la Maison des Communes relèvent par principe de la compétence du Bureau. Toutefois, en lien avec le vote du budget, le Président propose, comme l'an passé, d'avoir recours à l'article 11 des statuts de l'Agence, afin que le Comité Syndical soit rendu compétent sur cette question.

Pour rappel, le Comité syndical avait approuvé, lors du vote du budget primitif relatif à l'exercice 2022, le versement d'une subvention à l'Association du Personnel de la Maison des Communes afin de permettre à cette dernière d'assurer l'organisation d'évènements destinés à maintenir et à favoriser le lien social au sein de la Maison des Communes, cela se traduisant notamment à travers l'organisation de sorties (culturelles, sportives, ...) et d'animations (Noël de la Maison des Communes, repas champêtre, ...) mais également au travers de nombreux partenariats (Calicéo, Jeff de Bruges, ...).

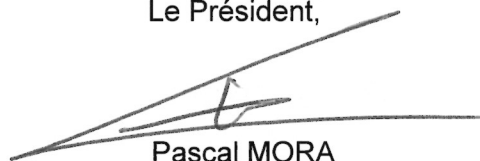
L'action de l'APEMAC apparaît aujourd'hui d'autant plus judicieuse au sortir de la crise sanitaire, en ce sens qu'elle permet d'animer le lien entre tous les agents de la Maison des Communes.

Ceci exposé, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'APEMAC, équivalente à celle versée lors du précédent exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la subvention de 3 000 € à l'APeMac, Association du Personnel de la Maison des Communes, dans les conditions énoncées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

-----  
Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 15 février 2023  
Le Président,

  
Pascal MORA